

# la CHAPELLE sur CHEZY

L  
A  
P  
E  
T  
I  
T  
E  
  
G  
A  
Z  
E  
T  
T  
E  
  
d  
e  
s  
  
C  
H  
A  
P  
E  
L  
L  
O  
I  
S



Edition 2024



Mairie de La Chapelle sur Chézy - 1 rue Principale 02570 La Chapelle sur Chézy  
Téléphone : 03.23.82.85.57  
e-mail : [mairie.lachapellesurchezy@orange.fr](mailto:mairie.lachapellesurchezy@orange.fr)

24ème numéro

# Sommaire

Désignation	N° page	
Sommaire	2	
Le message de votre Maire	3	
Historique de la commune	4	
Le conseil municipal depuis mai 2020	5	
Démarches administratives en ligne	6	
Formalités état civil	6	
Projet d'amélioration de l'Habitat	7	
Déclaration de travaux	7	
Déclaration préalable et permis de construire	7	
Vie communale - Etat civil	8	
Site internet	8	
Le Foyer Rural et la salle du foyer rural	9	
<b>INFORMATIONS COMMUNALES</b>		
Le livre des églises	10	
Eclairage public		
Détecteurs de fumées et législations		
Bruits et nuisances		
Feux		
Chiens	11	
Aires de Repos		
Le livre vagabond	12	
Tendances locales ( <a href="http://www.tendanceslocales.fr">www.tendanceslocales.fr</a> )		
La Tour Chappe		
Les permanences de la mission locale	13	
La cour de la mairie		
City-stade et terrain de foot, aire de jeux de boules		
Les poubelles, déchetterie et borne à verre	14	
14/01/2024 : Galette		
22-23-24/03/2024 : 3 jours, 3 pièces de théâtre.		
CMJ Conseil Municipal des jeunes	15	
2024 : travaux de construction du city-stade		
07/12/2024 : inauguration	16	
08/05/2024 : cérémonies commémoratives		
14/07/2024 : Saucissonnade et concours de pétanque avec le CMJ et le foyer rural		
20/08/2023 : Brocante		
05/10/2024 : Pêche à la ligne	<b>QUE S'EST-IL PASSE A LA CHAPELLE</b>	
<b>QUE S'EST-IL PASSE A LA CHAPELLE</b>		
08/11/2024 : Remise des diplomes du brevet des collèges		17
11/11/2024 : Cérémonies commémoratives		
Maison France Service		18
Le recensement citoyen		
Noël à la Chapelle sur Chézy	19	
<b>Les entreprises de la commune et numéros utiles</b>	<b>20</b>	

# Le message du Maire

Bonjour à tous,

En cette année 2024, nous nous félicitons de deux naissances Liv et Clara. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Je félicite également nos 6 collégiens qui ont obtenu leur brevet des collèges (1 mention très-bien et 4 bien) Bérénice, Carlane, Léa, Loukas, Théo et Yanis).

Le 31 octobre 2024, après 4 années de comparaison des devis, de montage de dossier, de demande de subventions, nous avons finalisé la construction du City-Stade.

Nous nous félicitons de l'engagement de nos jeunes du conseil municipal pour leurs différentes actions au sein de la commune, notamment lors de l'inauguration du city-stade.

Les projets finalisés cette année, mise en circulation en sens unique de la rue du fort, construction du city-stade, installation des radars pédagogiques (problème de batterie pour l'un d'entre eux qui sera réparé rapidement).

Compte-tenu d'une météo très « mouillée » la création de la voie piétonne sécurisée rue principale (allée sécurisée pour nos adolescents et places de parkings adéquates) a été reportée en début d'année 2025.

Mise à jour du dossier des ZAPER (Zone d'Accélération Pour les Energies Renouvelables) à la préfecture de l'Aisne.

En ce qui concerne l'implantation des éoliennes. Le Préfet de l'Aisne avait validé le dossier envoyé par RWE (ex NORDEX) et ce malgré mes nombreuses interventions pour le faire stopper. L'enquête publique a été diligentée par le Préfet, elle s'est déroulée du 15 janvier 2024 au 13 février 2024. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 16 février (rapport négatif), La DRAC a prolongé son droit de réponse au 16 novembre 2024 avec la faculté de le prolonger encore de 2 mois. Nous sommes toujours dans l'attente des conclusions de l'Etat.

Pour rappel, vous trouverez, les informations importantes et les comptes-rendus des conseils municipaux de la commune sur notre site internet : <https://lachapellesurchezzy.fr/>.

2025 pourra-t-il nous apporter l'espoir d'un avenir plus serein ? Je ne peux pas le garantir, mais je l'espère de tout cœur.

Comme chaque année, je vous assure de ma disponibilité pour répondre à vos questions, je suis présente lors des permanences de la mairie le mercredi et le vendredi après-midi, et vous pouvez prendre rendez-vous si ces créneaux ne vous sont pas accessibles.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année.

# Historique de la commune

## Etymologie

### CAPELLA CASIACUM (1139)

#### Son origine

Au temps des seigneurs La Chapelle sur Chézy était un Château fort.

Les seigneurs de ce domaine s'appelaient « de la Chapelle », puis « de la-Chapelle-sur-Chézy » (Chézy, tout simplement parce que le village est situé au-dessus de Chézy sur Marne).

Le fossé autour de ce château rejoignait toutes les mares actuelles.

Le Donjon se trouvait au Sud-Ouest du Château.

#### Ses caractéristiques

La chapelle occupe un point culminant : 218 mètres d'altitude.

Au sud, le village domine la forêt de Viels-Maisons

De l'Est à l'Ouest, en passant par le Nord, la vue s'étend sur les côteaux et des vallons boisés, en direction de la Vallée de la Marne et des plaines de l'Oxois et du Soissonnais.

La commune se situe à équidistance (6 km) au sud de Nogent-l'Artaud et Chézy-sur-Marne.

#### Ses vestiges



#### **La tour du télégraphe Chappe.**

Cette tour servait autrefois pour communiquer par signaux d'une tribu à une autre.

Les sentinelles devaient avoir une voix grave et puissante. Ce lieu se nommait aussi la « Houppa ». Ainsi, dans le pays on avait l'habitude de dire, pour appeler quelqu'un d'éloigné : « Je l'ai houppé »

Cette tour comprenait un télégraphe Chappe à cinq branches.

Par temps clair on envoyait des messages de tour en tour.

Il fallait environ 4 heures pour parcourir la distance entre Paris et Nancy.

Le télégraphe est situé sur l'axe de la région Est : Paris-Strasbourg. On doit sa mise en place à une décision de Salut Public en date du 3 octobre 1794.

L'inauguration de la ligne Paris-Strasbourg, le 18 juillet 1852 met fin à son utilisation



#### Son église

L'Eglise est bâtie sur un plateau à 218 mètres d'altitude.

Elle fût construite à la fin du XVIème siècle.

De style gothique, l'Eglise de la Chapelle a eu une particularité : jadis, du haut du clocher, par temps clair à l'aide d'une longue vue, on pouvait voir la cathédrale de Laon (à 80 km).

Par la suite et à deux reprises, le clocher fût baissé de deux mètres.

De cette Eglise, qui servait de Chapelle au Château-fort, fût creusé un souterrain qui se dirigeait vers le Château de Rozoy-Bellevalle. En cas d'attaque imprévue, la bourgeoisie pouvait s'évader sans que personne ne puisse s'en rendre compte.

L'édifice est placé sous la protection de Saint Barthélémy.

A la fin des années 1980 – début 1990, de gros travaux de rénovation ont été effectués (restauration de la façade sud, du pilier central et du clocher).

Derrière l'édifice se dresse une grande bâtisse de caractère, l'ancien presbytère, devenu une maison particulière.

#### Ses hameaux

La commune de la Chapelle sur Chézy est constituée du Village Principal et de **sept hameaux** :

-**Les Caquetons** tient son nom de la plante appelée « Les Chastons » jadis assez répandue dans les haies de la région.

-**Saint Cloud** (en direction de Viels-Maisons),

-**La Bosse** (en direction de Montfaucon),

-**Le Fays** (entre la Chapelle sur Chézy et les Caquetons),

-**La Grande Forêt** (en direction de Chézy sur Marne)

-**La Fontaine Lebeau** (en direction de Viels-Maisons)

-**Bruxelle** (en direction de Nogent l'Artaud).

Autrefois chacun de ces hameaux regroupait de nombreuses fermes avec ses ouvriers agricoles

# LE CONSEIL MUNICIPAL

**Madame le Maire :** Madame Patricia LOISEAU  
**1er Adjoint :** Monsieur Romain RICADA



Les Conseillers Municipaux  
Monsieur Fabien BONNIER  
Madame Florence BONNIER  
Madame Suzanne BRAYETTE  
Monsieur Jean-François DELPORTE  
Monsieur Sébastien FAGONT  
Monsieur Davy LATIZEAU  
Monsieur Dominique LECOURT  
Madame Florence PICARD  
Monsieur Thibaut RICADA

## **La Mairie**

1, rue Principale 02570 La Chapelle sur Chézy  
Téléphone : 03.23.82.85.57  
Adresse internet : [mairie.lachapellesurchezzy@orange.fr](mailto:mairie.lachapellesurchezzy@orange.fr)

## **Permanences secrétariat M Julien BALICOT**

### **Mercredi**

De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures

### **Vendredi**

De 14 heures à 17 heures

## **Les permanences du Maire Mme Patricia Loiseau**

### **Mercredi**

De 14 heures à 19 heures

### **Vendredi**

14 heures à 17 heures

**Samedi sur rendez-vous**

Employée communale : Laetitia Letrou



## **Démarches administratives en ligne**

### **Le permis de conduire**

- 1- RdV sur le site : [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr)
- 2- cliquez sur « effectuer une demande de permis de conduire »
- 3- connectez vous à votre espace ANTS
- 4- cliquez sur « mon espace conducteurs »
- 5- effectuez votre demande de permis de conduire
- 6- suivez votre demande en ligne



### **La demande d'immatriculation**

- 1- RdV sur le site : [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)
- 2- choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3- connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4- cliquez sur « mon espace véhicule »
- 5- effectuez votre demande d'immatriculation
- 6- suivez votre demande en ligne

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DEMARCHE : appelez le 3400 ou RdV sur : <https://ants.gouv.fr>

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures  
[www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques)



# FORMALITES ETAT CIVIL

## Carte d'identité & Passeport

### Dossier à retirer et à compléter en mairie :

Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne,  
Chierry, Essomes-sur-Marne, Montreuil-aux-lions, Neuilly-saint-Front



### **Votre pré-demande Passeport/CNI**

Faire vos démarches en ligne et finaliser en mairie sur le site suivant :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI>

### **Carte d'identité pièces à fournir**

(validité 15 ans - 10 ans pour les mineurs)

- l'imprimé CERFA de demande de CNI
- Copie intégrale d'acte de naissance (-3mois) (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- 1 photographie d'identité récente (- 6 mois)
- Un justificatif de domicile (facture eau, EDF, Téléphone, etc...) de moins de trois mois
- Le livret de famille pour les mineurs
- Justificatif de domicile ou attestation de domicile des parents pour les enfants majeurs et mineurs vivant sous leur toit
- l'ancienne carte d'identité. **Depuis 2009 pour la demande de renouvellement de carte d'identité : celle-ci est gratuite sauf en cas de perte ou de vol plus de 12 mois avant la date d'expiration ainsi qu'en cas de non présentation de l'ancienne carte à la demande de renouvellement : celui-ci est payant à 25 €**
- **En cas de modification état civil** suite à mariage, veuvage, divorce, mention du nom d'usage : acte de mariage, acte de décès du conjoint, copie du jugement de divorce autorisant l'usage du nom de l'ex conjoint
- **Preuve de nationalité française**, si l'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité

**En cas de perte ou de vol** : 1 timbre à 25€ et déclaration de perte ou de vol

### **Pour les mineurs**

Pièce d'identité du parent présent  
Présence de l'enfant obligatoire lors du dépôt du dossier  
A partir de 13 ans le mineur doit apposer son empreinte et signer l'imprimé

### **Passeport Biométrique pièces à fournir**

(validité : 10 ans – 5 ans pour les mineurs)

- l'imprimé CERFA de demande de passeport
- Copie intégrale d'acte de naissance (-3mois) (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- 1 photographie d'identité récente (- 6 mois)
- Un justificatif de domicile (facture eau, EDF, Téléphone, etc...) de moins de trois mois
- Le livret de famille pour les mineurs
- Justificatif de domicile ou attestation de domicile des parents pour les enfants majeurs et mineurs vivant sous leur toit
- l'ancienne carte d'identité. **Depuis 2009 pour la demande de renouvellement de carte d'identité : celle-ci est gratuite sauf en cas de perte ou de vol plus de 12 mois avant la date d'expiration ainsi qu'en cas de non présentation de l'ancienne carte à la demande de renouvellement : celui-ci est payant à 25 €**
- **En cas de modification état civil** suite à mariage, veuvage, divorce, mention du nom d'usage : acte de mariage, acte de décès du conjoint, copie du jugement de divorce autorisant l'usage du nom de l'ex conjoint
- **Preuve de nationalité française**, si l'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité
- **Pour les personnes pacsées** : si le demandeur n'a pas de justificatif à son nom) justificatif de domicile et CNI hébergeant ou attestation sur l'honneur
- **En cas de perte ou de vol** : 1 timbre fiscal et déclaration de perte ou de vol

### **Pour les mineurs**

Pièce d'identité du parent présent  
Présence de l'enfant obligatoire lors du dépôt du dossier  
A partir de 13 ans le mineur doit apposer son empreinte et signer l'imprimé

**En cas de divorce** : original jugement et autorisation autre parent

**En cas de garde alternée** : original jugement et justificatif des domiciles des 2 parents

**Parents non mariés** : copie intégrale acte de naissance avec filiation ou livret de famille, déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale ou copie acte de justice

**Tarif en vigueur : 86 € pour les majeurs**

**42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans**



# Les travaux

## VOUS AVEZ UN PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ?

vous pouvez vous renseigner auprès de :



Des subventions, primes, prêts peuvent être mobilisés...  
Une information complète sur l'habitat et la maîtrise de l'énergie.

SOLIHA AISNE

32 rue Marcelin Berthelot

02003 LAON CEDEX

Tél : 03.23.26.73.50

Email : [contact.aisne@solihha.fr](mailto:contact.aisne@solihha.fr)

Site : [solihha.fr](http://solihha.fr)

Permanence HABITAT à CHARLY sur MARNE

Mairie de 9 heures 15 à 10 heures 15

Le 1er vendredi de chaque mois

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022

## DEPOSEZ ET SUIVEZ EN LIGNE

vos demandes d'urbanisme :

permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme

+ simple  
+ rapide  
+ pratique



Connectez-vous  
à l'adresse :  
<https://sve.sirap.fr/>

### Comment déposer en ligne ?

Rendez-vous sur le lien <https://sve.sirap.fr/> Choisissez la commune concernée par votre projet, Créez un compte et laissez-vous guider !



1

Je me renseigne sur la faisabilité de mon projet et les démarches à accomplir, à la Mairie et sur [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

2

Je me rends sur l'adresse <https://sve.sirap.fr/> je sélectionne la commune concernée par le projet et je crée un compte

3

Je choisis et complète le formulaire, je fournis les plans et je valide mon dossier en ligne

4

Je suis en ligne le traitement de ma demande et je télécharge la décision

### Les avantages du dépôt en ligne :

**Un service accessible à tout moment et où que vous soyez,**

**Un gain de temps :** plus besoin d'imprimer les dossiers en de multiples exemplaires et de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé,

**Des échanges facilités** avec l'administration,

**Un suivi de l'état d'avancement de votre dossier, en temps réel.**

### Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation !

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Le dépôt sous format papier reste possible. La Mairie continue de vous accueillir pour vous renseigner sur vos projets et recevoir vos demandes.

# La vie communale



## Naissance

Liv HECHT  
Clara VASSEUR

## ETAT CIVIL

11/06/2024  
10/08/2024



## AVIS A LA POPULATION

**Vous venez d'arriver à la Chapelle sur Chézy  
Nous vous félicitons pour cet excellent choix**

**Toutefois**

**Il est impératif que vous veniez vous inscrire à la mairie  
et ce pour différentes raisons :**

### Cela permet à la mairie de :

- recenser et connaître sa population : inscriptions en primaire et suivi des élèves en primaire et au collège, vous inscrire sur les listes électorales
- nous faire savoir si vous avez des enfants pour qu'ils puissent bénéficier des cadeaux qui sont faits par l'association du foyer rural notamment à Noël et éventuellement pour qu'ils puissent s'inscrire au Conseil Municipal des Jeunes (actions en cours).

## Le site internet de la Chapelle sur Chézy

<https://lchapellesurchezy.fr/>

Toutes les informations de la commune :

Les comptes-rendus des conseils municipaux

Les informations communales, la gazette

La location de la salle

Les démarches administratives : état civil, les travaux,  
L'urbanisme, les poubelles, etc...





**LES FOYERS RURAUX**  
pour un monde rural *vivant!*

# Le foyer rural de la Chapelle sur Chézy



## LE FOYER RURAL

Le Président :  
Le Vice Président :  
La Trésorière :  
La secrétaire

Frédéric BONNIER  
Jean-Jacques DOUCET  
Florence BONNIER  
Carole VAUDE

Les autres Membres : Fabien BONNIER  
Sébastien FAGONT  
Davy LATIZEAU  
Dominique LECOURT

## La SALLE DU FOYER RURAL

### **Règlement intérieur :**

Le fonctionnement de la Salle est géré par la Commune.  
La salle est mise gratuitement à la disposition des associations de la commune qui seront prioritaires.

Toute personne ou association qui utilisera la salle devra la rendre en parfait état de propreté.

Les anomalies ou détériorations éventuelles devront être signalées au responsable de la salle ou à la mairie.

### La réservation :

Elle s'effectue auprès du secrétaire de mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat (voir page 5).

La location ne peut s'effectuer que par des personnes majeures.

Elle peut accueillir jusqu'à 80 personnes.

***La mairie vous remercie de bien vouloir veiller à ce qu'il n'y ait aucune nuisance à l'extérieur.***

## Assemblée générale du Foyer Rural

### **Votre participation et vos idées nous font défaut.**

Aussi nous vous attendons nombreux lors de la prochaine assemblée (affichage public de la date de la séance)

Nous espérons votre soutien, notamment pour les deux manifestations importantes de l'année à savoir : les 14 juillet (saucissonnade) et à la fête patronale (brocante).

### La location :

La location s'effectue dans les conditions suivantes :

Une caution de 1000 € (pour les dommages éventuels) et une attestation d'assurance responsabilité civile sont nécessaires pour la validation de la réservation.

Le montant de la location est payable lors de la réservation (encaissement du chèque après la date de réservation)

### Montant de la location :

#### Depuis le 01/01/2023

#### **Personne extérieure à la commune**

Week-end **330 €**  
Journée **170 €**  
Vin d'honneur **120 €**

#### **Personne de la commune**

Week-end **180 €**  
Journée **120 €**  
Vin d'honneur **70 €**

#### **Chauffage**

Week-end **50 €**  
Journée **35 €**  
Vin d'honneur **20 €**

***Les chèques sont libellés à l'ordre du « Trésor Public de Charly sur Marne »***

***Pour les habitants de la commune, la location est limitée à deux fois par foyer et par an au tarif préférentiel communal***

# Informations communales

## Livres sur les églises du canton

Disponible en mairie 20 €



## ECLAIRAGE PUBLIC

Dans notre commune l'éclairage public fonctionne de 6 heures du matin jusqu'à la clarté et le soir du coucher du soleil jusqu'à 22 heures.

Si vous constatez que des lampes ne fonctionnent plus, vous pouvez le signaler à la mairie, car ces prestations sont incluses au contrat de maintenance confié à l'USEDA

## BRUITS ET NUISANCES DU VOISINAGE:



Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2016, le Préfet de l'Aisne a précisé la Réglementation applicable en matière de bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

**Jours ouvrables : de 9h00 à 12h et de 14h00 à 19h00**

**Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30**

**Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h**



## DETECTEURS de FUMEE

**Chaque logement** doit être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé décret du 10/01/2011 N° 2011-36 introduit, dans le code de la construction et de l'habitation, pour les occupants et les propriétaires de logements, organismes agréés exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, l'obligation de l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation.



***Les feux de déchets verts sont strictement interdits*** compte tenu de l'existence de la déchetterie à Charly sur Marne.

***Une tolérance*** pourra être autorisée pour brûler les ***déchets végétaux secs*** pendant la période ***de novembre à mars inclus, à condition que le bien-être de chacun soit respecté et qu'aucune plainte pour nuisances n'ait été de nouveau formulée.***

**Il est fait appel au civisme de chaque personne pour le respect du voisinage.**



# Informations communales

## LES CHIENS :

### Les divagations des chiens

Il est rappelé que les chiens ne doivent pas circuler seuls dans le village (sans la compagnie de leur maître) car des nuisances à autrui se produisent (accès dans la propriété privée et dégradations).

### Déclaration des chiens

A ce propos : les chiens de 1ère et 2ème catégorie (type rottweiler, stafordshire) sont à déclarer obligatoirement en mairie.

A compter de 2010, les propriétaires ou détenteurs de chien de 1ère et 2ème catégorie doivent déposer une demande de délivrance d'un

« PERMIS DE DETENTION d'un CHIEN CATEGORISE » (Art. L211-14 du Code Rural)

un permis de détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie leur sera délivré par le Maire (à condition que le dossier soit complet)

### Rappel de civisme

**Les déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.



**Merci de respecter  
ces lieux mis à votre disposition,  
nous avons la chance  
qu'ils soient adaptés à nos  
besoins...  
ce n'est pas toujours le cas...**

### Aire de repos

Des bancs sont situés à différents endroits de la commune afin de s'y reposer, un banc à la Grande Mare en face du lavoir, un autre banc est situé sous le tilleul près de la mare des Caquetons (route de la Bosse), un sous le tilleul au monument aux morts et le dernier près de la mare à côté du saule pleureur



# Informations communales



## LE LIVRE VAGABOND à LA CHAPPELLE SUR CHEZY

Vous pouvez m'emporter, me feuilleter, me lire et me relâcher pour que je puisse poursuivre mon chemin.

Il est disponible aux heures de permanence de la mairie, Etagère située au 1<sup>er</sup> étage.



## La Tour Chappe

Elle est située sur notre commune, nous nous en sommes rendus propriétaire en 2015.

Elle est malheureusement en très mauvais état et elle a besoin d'une restauration presque à l'identique.

La subvention pour le diagnostic de l'architecte des bâtiments de France a été acceptée par la Région pour permettre sa préservation (dossier disponible en mairie).

Une autre demande de subvention va être déposée auprès de la Région pour la réhabiliter



## Permanence de la mission locale

« Ayant pour vocation d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi »,

**le conseiller de la mission locale**  
pour l'insertion sociale et professionnelle  
des jeunes de l'arrondissement de Château-Thierry

**permanence en mairie de Charly sur Marne**  
**Uniquement sur rendez-vous au 03.23.84.23.23**



## Je vis et je consomme local

Retrouvez vos commerçants, artisans, entreprises, professionnels de santé, agriculteurs, viticulteurs ainsi que vos municipalités et associations de la communauté de commune du canton de Charly sur Marne  
Sur le site de [www.tendanceslocales.fr](http://www.tendanceslocales.fr)

# Informations communales

## Cour de la mairie

**Il est strictement interdit de fumer sous l'abri bus** cet endroit est réservé aux enfants pour attendre les cars scolaires **et dans la cour de la mairie**.

**Il est interdit de jouer au ballon dans la cour de la mairie**, le ballon pourrait endommager les vitres des fenêtres.

Les enfants et plus particulièrement les adolescents doivent respecter les lieux publics. Les papiers, bouteilles vides, cannettes, etc... doivent être mis dans les poubelles qui sont à disposition.

## City-Stade - Terrain de foot-ball - Aire de jeux de boules

Il est interdit de pénétrer sur le terrain en voiture, un entourage a été réalisé pour éviter tout problème.

## Notre village et ses abords

Aidez-nous à garder les abords du village propre  
Certaines balades s'avèrent malheureusement très riches en récolte de cannettes en fer, bouteilles en verre, emballages plastiques, etc....

Les routes et les fossés ne sont pas des poubelles.

## Incivisme aux bornes à verre

Les abords des apports volontaires sont systématiquement envahis de détritrus, sacs poubelles, cannettes et autres déchets.

Elles ressemblent souvent plus à une déchetterie qu'à ce à quoi elles sont destinées.



## Ordures ménagères 2025

**La collecte des bacs jaunes et verts est effectuée le mardi tous les 15 jours**  
**20 levées du bac vert comprises dans votre forfait annuel** (bonus et malus)

Voir calendrier de la C4

**LES DÉCHETS ORGANIQUES**

				
fruits et légumes	Fruits à coque, coques et coquilles	Marc de café, thé en vrac	végétaux et brindilles	

				
fruits et légumes	Fruits à coque, coques et coquilles	Marc de café, thé en vrac	restes alimentaires	



**LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET DÉCHETS SPÉCIAUX**

**DÉCHÈTERIE**

LES HORAIRES D'HIVER du 15 octobre au 14 avril		LES HORAIRES D'ÉTÉ du 15 avril au 14 octobre	
LUNDI	14:00 - 17:00	LUNDI	14:00 - 18:00
MARDI	FERMÉE	MARDI	FERMÉE
MERCREDI	9:00 - 12:00	MERCREDI	9:00 - 12:00
JEUDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:00	JEUDI	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00
VENDREDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:00	VENDREDI	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00
SAMEDI	9:00 - 17:00	SAMEDI	9:00 - 18:00
DIMANCHE	FERMÉE	DIMANCHE	FERMÉE

Se présenter au plus tard 10 min avant la fermeture. La déchèterie est fermée les jours fériés.

## LES VÊTEMENTS LES CHAUSSURES LA PETITE MAROQUINERIE



## Les consignes à suivre

	Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (20L).		Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (20L).
---	---	--	--



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés.

**Même usés, ils seront valorisés**

# Informations communales

**Galette du 14 janvier 2024**

**C'est autour de nombreuses galettes que nous nous sommes réunis pour échanger ensemble.  
Une nouvelle année commence**



**3 jours, 3 pièces de Théâtre les 22, 23 et 24 mars 2024**

**« La Cie pourquoi pas »**



La Fontaine... quelle classe !!!



Confidences sur le banc



La métamorphose du corbeau

**Tu as entre 10 et 15 ans  
C'est à ton tour de t'engager  
Pour faire bouger les choses à la  
Chapelle sur Chézy**



**Le conseil des jeunes en 2024**

Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) en 2022.

Nouvelle action organisée avec Arnaud (retraité du service jeunesse de la C4) et le foyer rural de la Chapelle sur Chézy

Concours de pétanque le 14 juillet 2024



Si tu as envie de faire vivre ton village, pour organiser des manifestations, des rassemblements des habitants de notre commune...

Alors.... Inscris-toi au CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (renseignement à la mairie)

# Que s'est-il passé à la Chapelle sur Chézy

## Les travaux pour le city-stade Début des travaux à partir du 9 septembre 2024



## Inauguration du city-stade le 7 décembre 2024



# Que s'est-il passé à la Chapelle sur Chézy

**Cérémonie du 8 mai 2024**

Dépôt de gerbe au monument aux morts  
Lecture d'un discours par les élèves de l'école primaire



**14 juillet 2024**

**LA SAUCISSONADE**

avec le concours de pétanque organisé par le conseil municipal des jeunes et le foyer rural



**La brocante annuelle du 18 août 2024**



**5 octobre 2024 Pêche à la ligne**



# Informations communales

Remise des diplômes de collège

Le vendredi 8 novembre 2024



Les diplômés ont reçu un « Pass 3 activités » au bowling-Laser

## Cérémonie du 11 novembre 2024

Dépôt de gerbe au monument aux morts

Lecture du discours par nos élèves de l'école primaire de Chézy

Nouveau drapeau de la croix de guerre de La Chapelle sur Chézy



France  
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous dans votre France services

VOTRE ESPACE FRANCE SERVICES vous accueille

AU 1 RUE DES ÉCOLES À NOGENT L'ARTAUD  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 17h

06.40.64.35.64 | franceservices@c4charly.fr

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : [france-services.gouv.fr](https://france-services.gouv.fr)



## Espace France Service

Un espace pour vous aider dans vos démarches administratives.

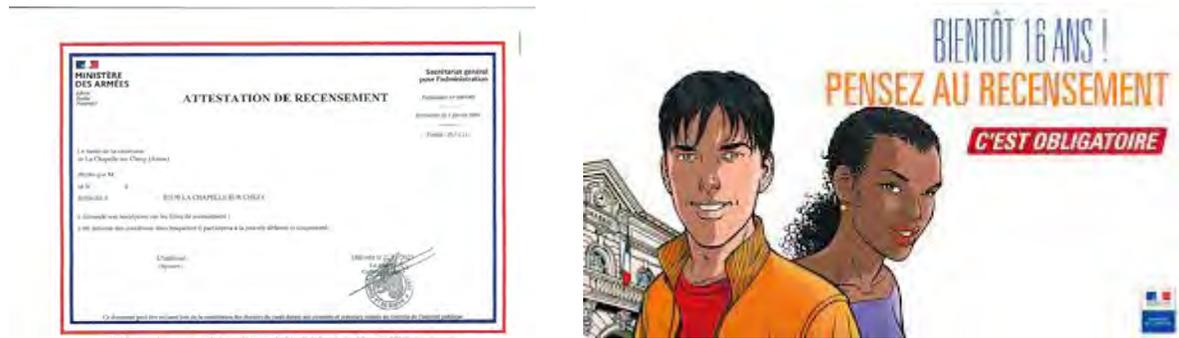
À la Communauté de Communes de Charly

Ou auprès du Bus France-Service

(planning en ligne sur le site de la C4)



# Informations communales



## **Le recensement citoyen (ou recensement militaire)**

Vous êtes Français et vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (bac, permis de conduire...) et l'on vous demande un certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur le déroulement de la JDC ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

### **Comment faire le recensement militaire ?**

Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile.

### **Qui est concerné par le recensement militaire ?**

Le recensement est une obligation légale pour tous, garçons et filles, celui-ci intervient dans les mois qui suivent le seizième anniversaire.

### **Quand faire le recensement militaire ?**

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

### **Pourquoi je n'ai pas reçu ma convocation JDC ?**

Si vous avez fait le recensement citoyen, mais que vous n'avez pas encore reçu de convocation pour participer à la JDC, vous devez contacter votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ).

**Service de Creil : 09.70.84.51.51**

# Que s'est-il passé à la Chapelle sur Chézy

## C'EST NOEL à LA CHAPELLE sur CHEZY



### pour les enfants jusqu'à 16 ans

Rendez-vous pour le goûter  
le dimanche 22 décembre 2024

Remise de cadeaux :

Bons : Métropolis, Planète récréée et bons d'achats



### Distribution des colis à nos aînés de + 70 ans

- 6 couples

- 12 personnes seules

distribution à partir du samedi 21 décembre 2024



# Entreprises et Entrepreneurs de la commune



www.lapintefrancaise.fr

**Odran Picard**

Fondateur

06.88.08.33.57

odranpicard@lapintefrancaise.fr



@lapintefrancaise



## Adresses et numéros de téléphones utiles

### Cabinet médical : Médecins généralistes

Place Lieutenant Lehoucq 02570 Chézy sur Marne

☎ 03.23.82.80.33

### Cabinet dentaire

Place Lieutenant Lehoucq 02570 Chézy sur Marne

☎ 03.23.82.72.72

### Kinésithérapeutes :

20 avenue de la libération Chézy/Marne

☎ 03.23.82.08.38

### Podologue : M. Pascal Prévot

20 avenue de la Libération Chézy sur Marne

☎ 03.23.82.02.17

### Infirmiers et Infirmières :

☎ 03.23.82.82.97

### Pharmacie de Chézy sur Marne

10, grande rue 02570 Chézy sur Marne

☎ 03.23.82.86.98

### Gendarmerie

70, avenue Fernand Drouet Charly sur Marne

☎ 03.23.70.78.17

### Sous Préfecture

28, rue Saint Crépin – BP 138 – 02404 Château-Thierry cedex

☎ 03.23.69.55.18 fax 03.23.69.55.19

### Centre Hospitalier et Maternité –

Route de Verdilly – 02400 Château-Thierry

☎ 03.23.69.66.00

SAMU : 15

### ☎ Pompiers : centre de secours

02540 Viels Maisons

☎ 18 ou 112 (à partir d'un portable)

### Caisse Primaire d'Assurances Maladie

Rue gerbois– 02400 Château-Thierry

☎ 36.46

### Conciliateur de justice

**M. ALFONSI Francis**

Mairie de Charly/Marne

Envoyer au préalable un courrier indiquant la nature de la demande

11 rue Plaine Saint Waast 02200 Soissons

☎ 07 83 70 12 38 (répondeur)

ou mail [francis.alfonsi@conciliateurdejustice.fr](mailto:francis.alfonsi@conciliateurdejustice.fr)

### Trouver un lieu de permanence

Justice.fr ou conciliateurs.fr

### Assistante Sociale

Florence Lambert : tél 03.23.83.85.16

Secrétariat : tél 03,23,83,92,02

Chaque Jeudi de 9h à 12h (sauf 3<sup>ème</sup>)

Mairie de Nogent l'Artaud